



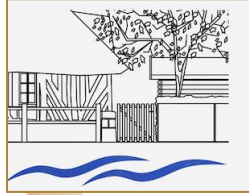
ADPH

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROTECTION DE HOULGATE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

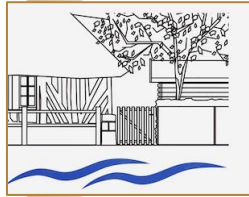
**ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
ET LA PROTECTION DE HOULGATE**

29 juillet 2023



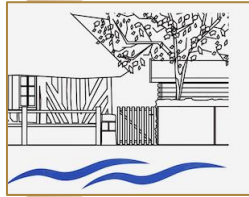
ORDRE DU JOUR

- Rapport d'activité,
- Fédération des associations (dont l'ADPH est membre),
- Élection « en plein pouvoir » des administrateurs provisoires (art. 8, alinéa 3 de nos statuts),
- Rapport financier de l'année 2022,
- Fixation du montant des cotisations pour l'exercice 2024,
- Communication générale de l'A.D.P.H. :
 - présentation et vote du nouveau logo,
 - évolution de notre site internet.
- Actions à venir en 2023-2024, en particulier concernant le nouveau PLU,
- Communication sur la qualité des eaux,
- Prix de la rénovation des villas, maisons et jardins de Houlgate,
- Questions diverses.



CONSEIL D'ADMINISTRATION : une nouvelle composition

- À la suite de la démission de la présidente, qui avait été élue au mois de septembre 2022, et de plusieurs administrateurs, l'équipe restante a poursuivi l'activité de l'association.
- De nouvelles personnalités l'ont rejointe et se présentent à votre suffrage.



Rapport d'activité 1/4

INFORMATION PRELIMINAIRE : POLLUTION DU DROCHON

Des hydrocarbures ont été accidentellement déversés dans le DROCHON en date du 2 juin 2023, en provenance d'une fuite intervenue dans le périmètre des « services techniques » de la commune de HOULGATE situés à proximité immédiate du ruisseau, chemin VIMARD, derrière le parc FAUVEL.

Cette fuite a vivement impacté le cours d'eau, lequel s'est très fortement teinté « couleur fuel » comme le montre une photographie publiée sur le Facebook par l'amicale des sapeurs-pompiers (<https://www.facebook.com/AmicalePompiershoulgate>). L'un d'entre eux apparaît en uniforme dans le ruisseau, tentant de retirer les souillures, supervisé dans son action par le responsable des « services techniques ».

La minoration d'impact de cet incident ne serait pas crédible : trois semaines après le déversement de cet hydrocarbure, le ruisseau demeurerait fortement pollué.

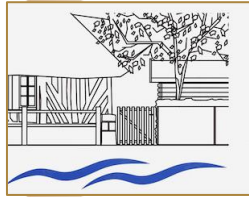
Olivier COLIN n'a pas communiqué sur le sujet lors de son conseil municipal du 22 juin 2023 (cf.: vidéo site « REPLAY conseils municipaux » de la commune); non plus à la date de publication du présent article.

Il serait heureux que la mairie, sous l'égide de la DDTM (préfecture), fasse à présent procéder à des analyses complètes des eaux du DROCHON, en une ou plusieurs étapes successives, puis les publie afin :

- d'informer pleinement les habitants sur l'évolution de la situation,
- de préciser la nature des conséquences de cet incident, passées, à court terme, à moyen terme.

Les articles L.218-73, L.432-2, L.216-6, L.432-3 du code de l'environnement contribuent à la protection du DROCHON.





Rapport d'activité

2/4

Intervention lors de l'enquête publique menée dans le cadre d'un projet de décret visant à classer en réserve naturelle les falaises des Vaches Noires et les platiers rocheux du littoral

RAMASSAGE DES FOSSILES A HOULGATE ET AUX "VACHES NOIRES"

Dans le cadre d'un projet de décret concernant la réserve naturelle sur les falaises et les platiers rocheux du littoral, une enquête d'utilité publique est intervenue en fin du troisième trimestre 2022. L'article 7 de ce projet excluait les particuliers de tout ramassage. Dans sa contribution n° 754 du 15 septembre 2022, l'A.D.P.H. mentionnait : « Il serait très regrettable et incompréhensible que le ramassage des fossiles détachés soit interdit. Préfère-t-on qu'ils soient emportés et détruits par les marées au lieu d'être collectés par des amateurs, généralement avertis, et souvent confiés à des associations ou des musées scientifiques de paléontologie ? » Cet avis rejoignait l'opposition unanime à l'interdiction de prélèvement de fossiles sur l'estran de la part des scientifiques, paléontologues, géologues, directeurs ou conservateurs de musées, professeurs d'universités, enseignants du secondaire, auteurs de publications, gestionnaires de collections géologiques, etc. (...). Sollicitée, la Fédération des associations pour la protection de l'environnement, du patrimoine, du littoral de la Côte fleurie Sud et de son Pays d'Auge (à laquelle appartient l'ADPH) saisissait trois sénateurs et un député. S'en suivaient trois questions écrites de parlementaires au gouvernement.

Suite au remaniement ministériel du 22 juillet 2023, le dossier a récemment été rouvert par ces derniers auprès du ministre concerné.



Projet de réhabilitation du Temple protestant

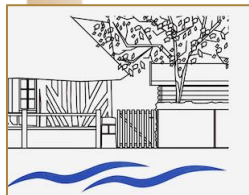
Le Temple situé à l'entrée de Houlgate fait l'objet d'un projet de réhabilitation.

Il est envisagé sa transformation en lieu d'habitation, par le biais de création d'appartements.

Le site étant classé, aucune transformation extérieure n'est possible; seule l'ajout de balcons en verre a été évoqué.

Le clocher et sa préservation font l'objet d'une attention toute particulière.





Rapport d'activité

3/4

Projet de la maison de la santé

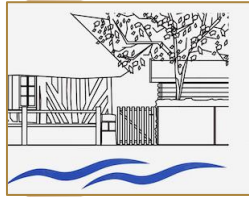
- le projet de la maison de la santé, le long de la voie de chemin de fer, à l'emplacement du club de pétanque.
- La commune serait propriétaire des murs.



Conseil municipal du 20 juillet : projet de convention avec l'Université de Caen

Lors du récent conseil municipal, nous avons appris que, sur demande de la Direction départementale des territoires et de la mer, une convention avec l'Université de Caen sera conclue et permettra à la commune d'avoir des données altimétriques de la plage, connaître son évolution et mener une réflexion sur les suites à donner.

Cette convention fait suite aux observations que l'ADPH a déposées, dans le cadre de l'enquête publique relative au devenir de l'exploitation des côtés est et ouest de la plage.

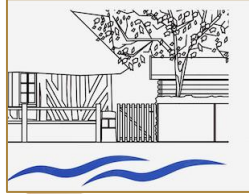


Rapport d'activité 4/4

Suivi de la révision du PLU votée lors du conseil municipal du 22 juillet 2021

La révision du PLU :

- Le maire a fait savoir qu'il souhaitait impliquer l'ADPH au cours du processus de révision.
- L'ADPH a été invitée à la présentation du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui s'est tenue au mois d'octobre 2022.
- Les objectifs que se fixe la commune sont :
 - *“Une commune patrimoniale dotée de paysages urbains et naturels à protéger et à mettre en valeur”,*
 - *“Une commune familiale et résidentielle où il doit faire bon vivre à l'année”,*
 - *“Une commune qui se veut active et dynamique, dotée d'atouts à conforter”,*
 - *“Une commune respectueuse du cadre de vie et de l'environnement”.*
- L'ADPH sera de nouveau invitée lors de la présentation de la réglementation des zones en cours d'élaboration.



Fédération des Associations pour la Protection de l'Environnement, du Patrimoine, du Littoral de la Côte Fleurie Sud et de son Pays d'Auge (FEPCP)

La Fédération (dont la présidente de l'ADPH est vice-présidente) réunie le 10 juin dernier, a évoqué en particulier les points suivants:

▪ Les autorisations d'urbanisme

Les participants relatent le caractère inapproprié de certaines autorisations d'urbanisme. Concernant quelques dossiers, ils soulignent leur étonnement suscité par certaines décisions du service instructeur de la communauté de communes. Une vigilance s'impose donc car leur formation mérite amélioration.

▪ Les conséquences des déversements des boues rejetées en mer par le Grand port de Rouen

Il conviendra de se renseigner avant l'éventuel renouvellement de l'autorisation accordée sur le sujet par le Préfet de Rouen (10 ans, article 10 du décret préfectoral du 28 avril 2017), concernant les mesures de suivi environnementaux et scientifiques des impacts de pollution sur le milieu naturel, intervenues sur les appareils spécifiques installés à cette fin (en particulier en bas des falaises de Gonnevillle sur Mer) permettant d'évaluer à court et moyen termes les incidences réelles des clapages sur la zone d'immersion (alinéa 11 du « considérant » décret précité).

▪ La pollution

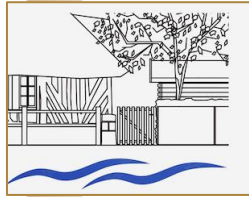
De nombreuses difficultés se font jour en conséquence des réseaux d'évacuation unitaires, « eaux pluviales et eaux usées » dans certaines communes.

Le récent rapport de l'autorité environnementale ne souligne pas d'anomalies concernant la station d'épuration de Beuvron-en Auge.

Le rapport met en avant concernant les stations d'épuration :

- de Dozulé : « quelques rejets d'eaux usées au milieu naturel en temps pluvieux, y compris par les exutoires pluvieux ».
- de Merville-Franceville : « quelques surverses en temps sec; peu de surverses en période pluvieuse; rejets d'eaux usées négligeables en milieu naturel ».
- de Cabourg qui traite les eaux usées de Dives, Cabourg et Houlgate : « de nombreuses surverses en période pluvieuse...par les trop-pleins du réseau séparatif d'eaux usées et par les déversoirs d'orage du réseau unitaire ainsi que le trop-plein de la station d'épuration; rejets d'eaux usées en milieu naturel ». Une enquête publique a mis au jour de nombreux dysfonctionnements.

La Fédération produira un dossier sur cette situation très préoccupante dont les habitants doivent être informés.



Renouvellement du conseil d'administration

Nominations au conseil d'administration

Selon les statuts :

Article 8 – Conseil d'administration

« L'Association est dirigée par un Conseil de 6 à 24 membres élus pour 3 ans par l'Assemblée générale. Les membres sont rééligibles. »

De nouveaux candidats au conseil d'administration de l'ADPH

- Suite au départ de certains administrateurs, l'équipe restante a poursuivi et amplifié l'activité de l'association sous l'impulsion d'une nouvelle présidente, laquelle avait déjà antérieurement assumé cette fonction.
- En remplacement des administrateurs démissionnaires, de nouvelles personnalités se sont présentées au suffrage de l'assemblée générale et ont toutes été élues.
- Le Conseil d'administration, déjà composé d'une avocate (présidente de l'ADPH), d'un ancien directeur administratif et financier (vice-président) et d'une retraitée très active dans la commune, s'est enrichi de nouvelles compétences qui améliorent son fonctionnement et les analyses inhérentes à son champs d'intervention : une agricultrice à Houlgate, une assistante de direction, un informaticien, une fonctionnaire en préfecture, un rédacteur en chef de publication.

Les résolutions de l'assemblée générale : Approuvez-vous l'entrée de ses nouveaux administrateurs au sein du conseil d'administration ?

Résultat du vote : Candidatures approuvées à l'unanimité.



Rapport financier

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

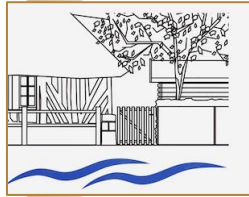
- Une présentation exhaustive des comptes est affichée sur écran, relatant à la fois point par point le total des cotisations, les recettes annexes y compris les placements, les dépenses engagées, les soldes bancaires (compte courant et compte sur livret).
- La présidente commente la situation parfaitement saine de la trésorerie dont le montant permettrait de financer plusieurs types d'actions, y compris éventuellement des recours devant le Tribunal administratif.
- Les adhérents remercient le conseil d'administration pour cette présentation très complète.

Cotisations

- Il est proposé de ne pas augmenter le montant de la cotisation d'adhésion en 2024 par rapport à 2023.
- Il est demandé aux participants à l'assemblée de promouvoir les actions de l'association en vue de nouvelles adhésions.

Les résolutions de l'assemblée générale

Les comptes sont approuvés et le montant de la cotisation reste maintenu à 15 €. Approbation à l'unanimité .



Communication de l'association

Présentation du nouveau logo

Il a paru opportun présenter à l'assemblée générale un nouveau logo clair et visuellement attractif, équilibré, reprenant à la fois la dénomination de l'association en son entier, son abréviation utilisée usuellement et un dessin rappelant à la fois une maison traditionnelle et la mer (deux vagues bleues).



Nos canaux de communication

Compte Facebook:

<https://www.facebook.com/houlgate.cote.fleurie/>

Site internet :

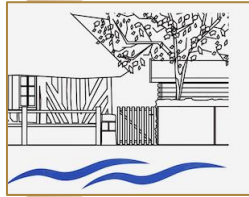
<https://www.adph-houlgate.com>

Adresse mail :

contact@adph-houlgate.com

Les résolutions de l'assemblée générale :

Changement de logo approuvé à la quasi-unanimité.



Programme d'actions pour 2023-2024

- Suivi de l'élaboration du nouveau PLU.
- Suivi de l'opération immobilière prévue au-dessus du camping La Vallée.
- Suivi de l'opération immobilière prévue sur les parcelles du « Castel ». Il est

constaté que la création de deux immeubles dans le parc de cette villa qui contient des espaces boisés classés inconstructibles par le PLU, vient en contradiction avec les articles L113-1 et L113-2 du Code de l'urbanisme.

Toute construction y est donc interdite.

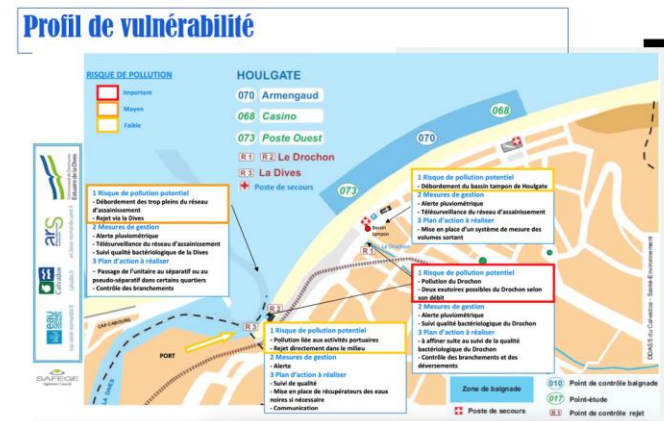
- Suivi des dossiers :
 - Qualité des eaux,
 - Ensablement.
- Poursuite de l'amélioration des méthodes de communication de l'ADPH.

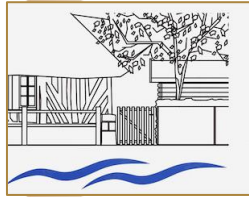
ADPH - Projet de construction de logements proche du camping de la Vallée
PARTELIOS HABITAT

Une demande de permis de construire (PC 014 338 23 R0011) a été déposée en date du 22.06.2023 par PARTELIOS HABITAT concernant la construction de logements sur les parcelles AM 50 et AM 51 situées à Houlgate, à proximité du camping de la Vallée.



Source : France cadastre





Prix de la rénovation des villas, maisons et jardins de Houlgate

VILLA LES LIONS

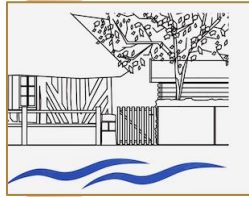
M. et Mme Fabien GRANGE

4 boulevard Jacques LANDRY

14510 HOULGATE

Rénovation de la toiture et ravalement de la villa





Deux points d'actualités

Vélocyclisme

Une voie dévolue aux vélos entre Houlgate et Dives-sur-Mer a été créée pour éviter que ces derniers ne circulent sur la digue. Cette voie spécifique a suscité de nombreuses réactions de la part de la population, par exemple sur les réseaux sociaux. L'ADPH constate et regrette que le trottoir opposé à cette piste cyclable n'ait pas été réhabilité.

Il est arrivé par le passé que des véhicules accrochent avec leur rétroviseur des passants.

Il se pourrait que la bande de roulement de la voie routière ayant été réduite lors de la création de la piste cyclable, contraigne davantage les véhicules à se rapprocher du trottoir et aggrave le risque d'accrochage avec les piétons.



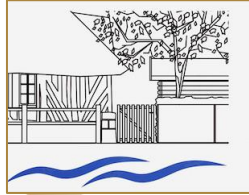
Vélocyclisme. À bicyclette de Dives à Houlgate - Trouville...



Futur casino



La commune nous fera bientôt connaître le nouvel emplacement du futur casino.



Questions/remarques reçues de nos adhérents

La villa “Le Castel”

- La villa “Le Castel”, située au rond-point du Sporting serait sous promesse de vente au bénéfice d’un promoteur. Lequel envisagerait de construire des appartements en redistribuant l’édifice ainsi que deux immeubles dans le parc.
- Ce point sera abordé avec M. le Maire. Le parc étant classé au PLU en tant qu’espace boisé classé inconstructible, toute édification viendrait en contradiction avec les règles d’urbanisme.

18 - Villa Le Castel (32, avenue du Sporting)

Cette villa monumentale est bâtie à la fin du XIX^e siècle par l’architecte parisien Ernest Papinot. Sa silhouette pittoresque est marquée par une grande variété de toitures et de lucarnes, sommées d’épis de faîtage en céramique. Le pan de bois à feuilles de fougère et à croix de Saint-André et l’appareil en damier font à la fois référence à l’architecture vernaculaire de l’arrière-pays et aux manoirs du pays d’Auge.

Ce type de demeure régionaliste, combinant de façon sophistiquée de multiples citations, connaît son apogée au début du XX^e siècle avec la villa Strassburger (1907), à Deauville.



L’enfouissement des réseaux

- L’enfouissement des réseaux rue des Bains et à proximité de la plage peut-il être envisagé ?
- Ce point sera abordé avec M. le Maire. Il en sera rendu compte.